

CONTRES INDICATIONS

Contre-indications temporaires :

Herpès

Conjonctivite

Femme enceinte

Séance de laser, peeling, injections esthétiques (délai de 2 mois à respecter)

Cicatrices en processus de guérison

Maladies de peau sur la zone à traiter (dermatite, ecchymose, érythème)

Maladies bactériennes, virales ou fongiques

Traitement de Vitamine A type Ruoccutane (délai de 3 mois à respecter)

Allergies banales mais multiples (à de nombreux allergènes)

Allergie à un précédent tatouage ou allergie connue à un de nos ingrédients

Si vous utilisez des stéroïdes et/ou des anabolisants, des séances supplémentaires pourront être nécessaires.

Contre-indications sous contrôle du médecin traitant (avis médical écrit sera nécessaire)

Maladies cardiaques ou port de prothèse cardiaque

Anomalie de la peau

Maladie auto-immune

Hépatite

Hypertension artérielle

Insuffisance respiratoire ou asthmatique

Maladie du rein

Allergie grave objectivée (œdème de Quincke, choc anaphylactique, porteur de seringue d'adrénaline)

Immunodépression (greffes, déficit, chimiothérapie, radiothérapie)

Contre-indications totales :

Hémophile

Epilepsie

Antécédent de cicatrices chéloïde

Grefe de la cornée ou pathologie de l'œil (pour la pigmentation eye-liner)

Antécédent de granulome à corps étranger

Porteur du virus HIV

Diabète avec insulino-dépendance

Cette liste est non exhaustive, demandez l'avis à votre médecin traitant si vous avez des problèmes de santé ou si vous êtes en cours de traitement

CONSIGNES AVANT TRICOPIGMENTATION

- Si lors de la consultation, il vous a été conseillé de porter les cheveux rasés, vous devez venir avec les cheveux rasés à 2mm maximum et vous lavez la tête.
- Les 24H précédentes évitez de prendre de l'aspirine, des anti-inflammatoires, des anticoagulants, des corticostéroïdes (si vous êtes sous traitement, mieux vaut reporter le RDV de pigmentation ou demander avis à votre médecin traitant). En cas de maux divers, vous pourrez prendre du paracétamol.
- N'appliquez pas d'anesthésiant
- Ne vous exposez pas au soleil ou UV les 15 jours précédents
- Pour les porteurs de prothèse, retirez-la 2 jours avant la séance
- N'appliquez pas de traitement topique les 10 jours avant la zone à traiter
- Si vous devez faire une teinture de cheveux, faites-la minimum 48H (avant le RDV)
- Avant le RDV pensez à vos éventuels projets de vacances.
- Les 15 jours qui suivront chaque séance, devront être sans :
[SOLEIL/ MER/ PISCINE/ SAUNA / HAMMAM/SPORT/EAU](#)

Informations des risques et précautions, Articles R. 1311-1 et R. 1311-6 du code de la santé publique :

Le décret n° 2008-149 du 19 février 2008 réglemente la mise en œuvre des techniques de tatouage, de maquillage permanent en exigeant des professionnels qu'ils respectent les règles générales d'hygiène et de salubrité, ceci en vue de réduire les risques de contamination. L'article 1311-1 du code de la santé publique, issu de ce décret, prévoit notamment que les professionnels « informent leurs patients, avant qu'ils se soumettent à ces techniques, des risques auxquels ils s'exposent et, après réalisation de ces techniques, des précautions à respecter ». Le contenu de cette information est le suivant :

Quels sont les risques ?

Chaque acte qui implique une effraction cutanée (tatouage, maquillage permanent) peut être à l'origine d'infection si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfecté, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté. Tous les tatouages, maquillage permanents, quelle soit la partie du corps, entraînent de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques (pas toujours visibles) et peut donc transmettre des infections (bactériennes le plus souvent mais aussi les virus des hépatites B et C et également le virus du SIDA). L'infection peut passer de client à client par le biais des instruments s'ils ne sont pas soigneusement stérilisés, mais aussi de l'opérateur vers le client, et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqure accidentelle. L'état de santé du client, en particulier s'il suit un traitement (anticoagulant...), peut contre-indiquer l'acte envisagé, notamment en cas de terrain allergique aux produits et matériels utilisés (encre de tatouage). Il est conseillé d'en discuter préalablement avec le professionnel et son médecin traitant.

Quelles sont les précautions de base à respecter après l'acte ?

Le client doit veiller aux règles d'hygiène corporelle. Les soins locaux constituent un facteur important de la durée et de la qualité de la cicatrisation. L'exposition à certains environnements peut être déconseillée. L'application d'une solution antiseptique est recommandée durant les premiers jours qui suivent l'acte. Pour toute interrogation, il est conseillé de prendre contact avec le professionnel qui aura réalisé l'acte. En cas de complication, il est important de consulter un médecin.

CONSIGNES POST TRICOPIGMENTATION

Pendant 7 jours :

Evitez de vous laver la tête / de faire du sport/ de porter un casque/bonnet.

Pendant cette période,
pensez à protéger votre oreiller, coussins...afin d'évitez de les tacher.

Pendant 15 jours :

N'utilisez ni laque/gel /cire/shampoing sec

Si vous êtes porteur d'une perruque ou d'un complément capillaire, évitez de le/la porter.

Ne pas faire de teinture de cheveux

Ne coupez ni rasez vos cheveux

Ne pas faire de brushing (vous pouvez sécher vos longueurs mais en optant pour la position froid)

Evitez l'exposition solaire et aux U.V et n'appliquez pas d'écran total.

Vous pouvez porter une casquette mais évitez de rester en plein soleil.

Après ces 15 jours :

Vous pouvez vous exposer mais il est recommandé de continuer à protéger votre pigmentation du soleil (casquette ou écran total) afin d'en garder plus de bénéfices.

De façon permanente :

N'appliquez pas de lotion pour cuir chevelu, ni fond de teint, ni autobronzant sur les parties pigmentées.

Si votre cuir chevelu est sec, vous pouvez l'hydrater avec une crème cicatrisante
UNIQUEMENT après vous être lavé la tête.

RAPPEL : votre pigmentation va éclaircir (jusqu'à 70% de perte)

Ceci est complètement normal, le résultat sera optimisé après votre seconde séance.

